

demandé au Comité permanent d'envisager la création d'un programme pour soutenir les efforts des provinces et des organismes socio-éducatifs dans le domaine de la prévention.

Les témoins se sont entendus sur l'importance d'avoir un programme fédéral-provincial à frais partagés pour prévenir l'abus des substances dangereuses. Ce programme devrait avoir des objectifs bien précis correspondant à des besoins reconnus. D'après les témoins, les programmes actuels portent davantage sur le traitement que sur la prévention. Ces mêmes programmes, qui sont financés pour moitié par chacune des parties, ne touchent habituellement pas les jeunes ou ne s'appliquent qu'aux personnes à revenu modeste, ce qui ne convient pas à des programmes de prévention de la toxicomanie.

Dans l'optique de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé qu'un comité mixte fédéral-provincial réexaminerait ces mécanismes de financement. Il s'agit de vérifier la valeur des programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie, et de présenter des recommandations portant sur les mécanismes de partage des frais à utiliser dans l'avenir pour de tels programmes. Le Comité permanent recommande fortement d'accélérer cet examen et de créer un meilleur mécanisme de partage des frais.

Étant donné qu'il importe de prévenir l'abus des substances dangereuses plutôt que de s'efforcer de régler le problème après coup, le Comité permanent craint que les crédits destinés aux programmes de prévention locaux dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue ne soient insuffisants.

- 2. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de créer, avec le concours des provinces, un nouveau programme dont les frais seraient partagés à parts égales et qui comporterait des crédits supplémentaires pour la prévention de l'abus des substances dangereuses.**

---

Dans tout le pays, il existe toutes sortes d'organismes socio-éducatifs qui s'occupent de l'abus des drogues. Le Comité est convaincu qu'il faut encourager les initiatives locales.

Dans les lignes directrices relatives à la distribution de fonds dans le cadre d'un nouveau programme de prévention, il faudra prendre en considération la diversité des objectifs et des méthodes à utiliser, et encourager l'innovation au niveau fédéral, provincial et local.

- 3. Le Comité permanent recommande de mettre à la disposition d'organismes professionnels et socio-éducatifs, par l'intermédiaire des autorités provinciales compétentes, une partie des fonds du programme de prévention envisagé.**

---

Beaucoup de témoins ont dit au Comité permanent qu'il faudrait que les programmes de prévention visent certains groupes en particulier, et surtout les jeunes. Tout le monde ne s'entendait pas sur l'âge des plus jeunes enfants auxquels devraient s'adresser les programmes scolaires concernant la drogue, mais les témoins admettaient d'une manière générale que ces programmes devraient commencer assez tôt, être permanents plutôt que sporadiques, et être élaborés en fonction de l'âge et du bagage culturel des enfants.